Glossaire de termes scolaires

Comment utiliser ce glossaire :

Ces définitions sont rédigées dans un langage simple, pour vous aider à comprendre les termes, sigles et acronymes employés par les conseils scolaires de l'Ontario. Si vous cherchez la définition du ministère de l'Éducation, nous vous recommandons d'accéder à la « source » indiquée. Les définitions du Ministère peuvent vous être utiles dans vos efforts de revendication à l'intérieur de votre conseil scolaire.

À noter : Le 1er janvier 2025, le ministère de l'Éducation de l'Ontario a remplacé le terme « enfance en difficulté » par « éducation spécialisée ». Vous rencontrerez toutefois les deux termes dans les documents cités, selon leur date de rédaction.

A

Adaptations : Changements apportés dans la façon dont la matière est enseignée ou évaluée, sans modifier ce que l'élève devrait apprendre (c'est-à-dire le curriculum, ou programme d'études). Il peut s'agir de méthodes d'enseignement différentes, de considérations environnementales, d'outils spéciaux ou d'un soutien supplémentaire pour aider l'élève à réussir.



Conseil : Il est important de déterminer si le curriculum est « adapté » ou « modifié », car cela peut avoir une incidence sur les possibilités futures.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Anomalies : Les cinq catégories de différences – de comportement, de communication, d'ordre intellectuel, d'ordre physique et multiples – établies dans la Loi sur l'éducation qui peuvent avoir une incidence sur les besoins d'apprentissage d'un.e élève.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Approche axée sur la personne : Approche qui place l'élève au centre du service, en mettant l'accent sur ses forces, ses buts et ses besoins - et pas seulement sur son handicap, afin que le soutien soit adapté autour de ce qui compte le plus pour l'élève.

Source : Élaboration de normes d'enseignement proposées de la maternelle à la 12e année – rapport de recommandations final de 2022

Glossaire de termes scolaires

Attentes d'apprentissage : Objectifs clairs du plan d'enseignement individualisé (PEI) qui décrivent ce sur quoi l'élève travaille pour l'aider à atteindre ses buts annuels. Ces attentes peuvent porter sur les résultats scolaires et/ou les habiletés sociales et relationnelles.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Attentes différentes : Objectifs d'apprentissage fixés pour aider les élèves à acquérir des habiletés ou des connaissances qui ne font pas partie du curriculum. Il peut s'agir d'habiletés sociales, d'aptitudes à la vie quotidienne, etc. Comme dans tous les curriculums de l'Ontario, le degré d'atteinte des attentes différentes est régulièrement évalué et déclaré.

Source : Pratiques pédagogiques efficaces pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique

B

Buts annuels : Énoncés clairs de ce qu'un.e élève est censé.e avoir appris à la fin de l'année scolaire (élémentaire) ou du semestre (secondaire) dans une matière ou compétence donnée. On fixe de tels buts quand l'élève travaille sur des attentes d'apprentissage différentes ou personnalisées.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

C

Certificat de rendement : Document remis à un.e élève qui a atteint l'âge de18 ans et qui quitte l'école sans avoir satisfait aux conditions d'obtention du diplôme ou du certificat d'études secondaires. Il reconnaît les efforts de l'élève et peut l'aider dans les étapes suivantes, comme la formation professionnelle.

Source : Conditions d'obtention du diplôme et des certificats et modalités connexes pour le palier secondaire

Certificat d'études secondaires de l'Ontario : Document accordé, à sa demande ou à la demande de sa famille, à un.e élève qui quitte l'école secondaire à l'âge de 18 ans sans avoir satisfait à toutes les conditions d'obtention du diplôme d'études secondaires. L'élève doit avoir obtenu au moins 14 crédits de niveau secondaire, y compris en mathématiques et en français.

Source: Conditions d'obtention du diplôme et des certificats et modalités connexes pour le palier secondaire

Glossaire de termes scolaires

Comité consultatif de l'éducation spécialisée : Groupe formé dans chaque conseil scolaire de l'Ontario pour conseiller ce dernier sur l'éducation spécialisée. Ces comités sont composés de conseiller.ière.s scolaires, de représentant.e.s d'organisations locales et des communautés des Premières nations, ainsi que d'autres bénévoles.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR) : Groupe qui détermine si un.e élève répond aux critères d'une anomalie et qui recommande la meilleure option de placement pour l'élève. Il revoit ses décisions chaque année.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Commission d'appel de l'éducation spécialisée : Groupe de personnes chargé d'examiner l'appel interjeté par un parent qui n'est pas d'accord avec une décision du CIPR concernant le placement en éducation spécialisée de son enfant. Le groupe comprend trois personnes : une personne est choisie par le conseil scolaire, une autre par la famille, et ces deux parties choisissent ensemble la troisième personne.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Conception inclusive : Création de systèmes, de programmes, de services ou d'environnements qui prennent en considération la diversité des besoins de tous les élèves, en veillant à ce que personne ne soit exclu ou confronté à des obstacles.

Source : Élaboration de normes d'enseignement proposées de la maternelle à la 12e année – rapport de recommandations final de 2022

Conception universelle de l'apprentissage (CUA) : Méthode d'enseignement qui rend l'apprentissage accessible à tous les élèves, peu importe leur âge, leurs compétences ou leur situation. Elle recourt à des méthodes flexibles pour répondre à des besoins variés et aide chaque élève à accéder au curriculum.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Glossaire de termes scolaires

D

Démarche par étapes : Méthode systématique visant à offrir aux élèves le degré de soutien nécessaire pour répondre à leurs besoins d'apprentissage. Étape 1 : Enseignement qui profite à tous les élèves. Étape 2 : Soutiens apportés aux élèves qui éprouvent des difficultés dans un domaine particulier ou en général. Étape 3 : Soutiens apportés aux élèves qui ont besoin d'un soutien intensif pour atteindre leurs objectifs d'apprentissage. Le personnel enseignant se fie aux observations et aux évaluations pour déterminer le niveau de soutien qui convient le mieux à chaque élève.

Source : L'apprentissage pour tous — Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12e année

Diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) : Diplôme officiel d'études secondaires de l'Ontario. L'élève doit avoir obtenu 30 crédits, effectué 40 heures de service communautaire et réussi le test provincial de compétences linguistiques.

Source: Conditions d'obtention du diplôme et des certificats et modalités connexes pour le palier secondaire

Dossier scolaire de l'Ontario (DSO) : Dossier qui fait état des progrès d'un.e élève à l'école. Il est tenu par la direction d'école et suit l'élève s'il.elle change d'école en Ontario.

Source : Documentation scolaire, fréquentation scolaire et transferts

E

Éclairé par des données probantes : Faire appel aux meilleures recherches et connaissances disponibles pour guider la conception et l'exécution des programmes. Ces pratiques combinent le savoir existant aux nouvelles idées tout en considérant la culture, les valeurs et les préférences des familles.

Source : Élaboration de normes d'enseignement proposées de la maternelle à la 12e année – rapport de recommandations final de 2022

Éducation inclusive : Approche qui accepte et inclut tous les élèves. Elle fait en sorte que les élèves se reconnaissent dans le curriculum, dans la classe et dans l'environnement scolaire, où la diversité est valorisée et chaque personne est respectée.

Source : Élaboration de normes d'enseignement proposées de la maternelle à la 12e année – rapport de recommandations final de 2022

Glossaire de termes scolaires

Élève ayant des besoins particuliers : Élève qui répond aux critères spécifiques d'une anomalie établis par le Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR).

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Enseignement différencié : Méthode d'enseignement qui adapte les leçons aux points forts, aux besoins, aux intérêts et aux styles d'apprentissage de chaque élève afin de les aider à apprendre de la façon qui leur convient le mieux.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Équité : Traiter chaque personne de manière juste et avec respect, tout en tenant compte de ses différences et de ses besoins individuels pour faire en sorte que tout individu a ce dont il a besoin pour réussir.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Évaluation : Façon dont les enseignant.e.s recueillent des informations pour comprendre à quel point l'élève apprend bien. L'évaluation peut se faire par l'observation, la conversation ou des outils formels. Quand l'évaluation est effectuée avant l'enseignement, enseignant.e dispose d'un point de repère pour commencer. L'évaluation permet également aux enseignant.e.s d'appuyer les progrès de l'élève et de montrer ce que l'élève sait et peut faire.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Évaluations diagnostiques : Évaluations qui aident le personnel enseignant à comprendre les forces d'un.e élève, ses besoins et sa disposition à suivre le curriculum. Ces évaluations ont généralement lieu au début de l'année, du trimestre ou du semestre, mais elles peuvent se dérouler à tout moment. Elles permettent de planifier les meilleures méthodes d'enseignement et de fixer les objectifs d'apprentissage.

Source : Élaboration de normes d'enseignement proposées de la maternelle à la 12e année – rapport de recommandations final de 2022

Glossaire de termes scolaires

F

Fondé sur des données probantes : Utiliser des programmes ou des méthodes dont l'efficacité a été prouvée par des recherches scientifiques. Il existe des preuves qui montrent que ces pratiques favorisent la réussite des élèves.

Source : Élaboration de normes d'enseignement proposées de la maternelle à la 12e année – rapport de recommandations final de 2022

H

Handicapisme : Lorsque des individus ou des systèmes considèrent les personnes handicapées comme moins importantes, moins aptes à contribuer ou moins dignes de respect et de considération. Cette attitude peut découler de règles, de croyances ou d'actions injustes qui dévalorisent les personnes handicapées ou limitent ce qu'elles peuvent faire. Aussi appelé : capacitisme, incapacitisme et validisme.

Source : Élaboration de normes d'enseignement proposées de la maternelle à la 12e année – rapport de recommandations final de 2022

M

Modifications : Changements apportés à ce qui est enseigné à un.e élève. Les modifications sont basées sur les matières du niveau scolaire, des changements étant apportés à la quantité ou à la complexité de l'information. Il peut s'agir de rendre le travail plus facile (niveau scolaire inférieur) ou plus difficile (niveau scolaire supérieur) pour répondre aux besoins de l'élève.



Conseil : Il est important de déterminer si le curriculum est « adapté » ou « modifié », car cela peut avoir une incidence sur les possibilités futures.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Glossaire de termes scolaires

P

Placement : Où et comment un soutien sera donné à un.e élève dont les besoins d'apprentissage ne peuvent être pleinement comblés dans une classe ordinaire.

Cinq options peuvent être offertes dans un conseil scolaire :

Classe ordinaire avec services indirects : L'élève demeure en classe ordinaire pendant toute la journée, et l'enseignant.e reçoit des services de consultation spécialisés.

Classe régulière avec enseignant.e-ressource : L'élève fait son apprentissage dans une classe ordinaire mais y reçoit une aide supplémentaire dispensée par un.e enseignant.e-ressource.

Classe régulière avec retrait partiel : L'élève fait son apprentissage dans une classe ordinaire, dont il.elle peut sortir pendant moins de 50 % de la journée pour recevoir un enseignement dispensé par un.e enseignant.e-ressource.

Classe distincte avec intégration partielle : L'élève passe la majorité de la journée dans une classe pour élèves à besoins particuliers mais s'intègre à une classe ordinaire pour l'enseignement d'au moins une matière par jour.

Classe distincte à plein temps : L'élève passe toute la journée scolaire dans une classe pour élèves à besoins particuliers.

Source : Identifier les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée

Plan de l'éducation spécialisée : Document qui explique les programmes et services d'éducation spécialisée fournis par un conseil scolaire. Il est mis à jour chaque année pour répondre aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers et est mis à la disposition du public.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Glossaire de termes scolaires

Plan d'enseignement individualisé (PEI) : Document écrit qui expose les soutiens et les services d'éducation spécialisée que le conseil scolaire fournira à l'élève. Il s'agit d'un plan de travail qui est régulièrement revu et mis à jour.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Plan de sécurité : Document élaboré avec le personnel de l'école, les parents et les soutiens communautaires pour aider tous les membres de l'équipe à savoir ce qu'il faut faire si le comportement d'un.e élève met en péril sa sécurité ou celle des autres.

Source : Bienveillance et sécurité dans les écoles de l'Ontario : la discipline progressive à l'appui des élèves ayant des besoins en éducation spécialisée, de la maternelle à la 12e année

Plan de transition : Document écrit et incorporé au PEI de l'élève qui l'aide à passer d'un niveau à l'autre, d'un placement en classe à l'autre ou de l'école secondaire à des activités postscolaires (comme le travail ou la poursuite des études), et à effectuer toute autre transition de façon harmonieuse.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Planification axée sur la personne : Planification qui aide une personne en situation de handicap à explorer ses centres d'intérêt, à essayer de nouvelles choses et à faire des choix pour son avenir. Les soutiens s'articulent autour de ses objectifs personnels en matière de travail, de bénévolat et d'activités récréatives.

Source : Élaboration de normes d'enseignement proposées de la maternelle à la 12e année – rapport de recommandations final de 2022

Planification de la transition : Processus qui consiste à préparer les élèves aux changements et les aider à s'adapter à de nouveaux environnements. Il part des objectifs de l'élève et l'aide à les développer et à les affiner.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Glossaire de termes scolaires

Programme en éducation spécialisée : Programme conçu pour les élèves ayant des besoins particuliers. Il est basé sur des évaluations régulières et comprend un plan d'enseignement individualisé (PEI) assorti d'objectifs et de services spécifiques visant à répondre aux besoins de l'élève.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

S

Services en éducation spécialisée : Ressources, personnel de soutien et équipement nécessaires à la création et à la mise en œuvre d'un programme d'éducation spécialisée pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

Stratégies pédagogiques : Méthodes conçues pour aider les élèves à atteindre des attentes d'apprentissage spécifiques. Elles sont adaptées aux besoins individuels de l'élève, en plus des méthodes d'enseignement habituelles employées pour tous les élèves.

Source : Glossaire de l'éducation de l'enfance en difficulté

Suppléance à la communication : Comprend les outils tels que les images, les symboles ou les dispositifs qui aident l'élève avec des difficultés de parole ou de langage à communiquer ses pensées, ses besoins, ses désirs, ses sentiments et ses idées. Ces outils peuvent venir étayer le langage verbal. Aussi appelée : communication suppléante et alternative (CSA), communication améliorée et alternative/alternative et améliorée (CAA).

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources

T

Technologie d'aide : Tout outil ou dispositif qui aide l'élève ayant des besoins particuliers à apprendre, à communiquer ou à exécuter des tâches plus facilement et avec une plus grande autonomie.
Un exemple : les ordinateurs portables équipés de programmes de synthèse vocale et/ou de prédiction textuelle.

Source : Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année, Guide de politiques et de ressources